

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	46 120,00	70 895,00	70 895,00
60611	Eau et assainissement	400,00	400,00	400,00
60612	Énergie - Électricité	2 800,00	2 800,00	2 800,00
60621	Combustibles		50,00	50,00
60622	Carburants	450,00	650,00	650,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	600,00	600,00	600,00
60633	Fournitures de voirie		600,00	600,00
60636	Vêtements de travail		100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	600,00	600,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	50,00	1 900,00	1 900,00
6135	Locations mobilières		1 900,00	1 900,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	25 790,00	47 145,00	47 145,00
615231	Entretien et réparations voiries	1 600,00	1 600,00	1 600,00
61551	Matériel roulant		450,00	450,00
6156	Maintenance	5 800,00	2 800,00	2 800,00
6161	Assurance multirisques	2 300,00	1 900,00	1 900,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers		800,00	800,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	150,00	150,00	150,00
6226	Honoraires		1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6238	Divers		100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	570,00	570,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	300,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	200,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	450,00	450,00	450,00
637	Autres Impôts, taxes, ...(autres organismes)	30,00	30,00	30,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 294,00	33 565,00	33 565,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25,00	30,00	30,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	260,00	600,00	600,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	70,00	70,00	70,00
6413	Personnel non titulaire	22 000,00	23 600,00	23 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 710,00	7 170,00	7 170,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	916,00	975,00	975,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 313,00	1 120,00	1 120,00
014	Atténuations de produits	84 109,00	91 190,00	91 190,00
739211	Attributions de compensation	66 282,00	73 363,00	73 363,00
739221	FNGIR	17 827,00	17 827,00	17 827,00
65	Autres charges de gestion courante	17 017,00	17 020,00	17 020,00
6531	Indemnités	14 301,00	14 305,00	14 305,00
6533	Cotisations de retraite	601,00	600,00	600,00
6535	Formation		100,00	100,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territ	200,00	200,00	200,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 915,00	1 815,00	1 815,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		178 540,00	212 670,00	212 670,00
66	Charges financières (b)	2 921,00	2 921,00	2 921,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 921,00	2 921,00	2 921,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	10 000,00	14 000,00	14 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		191 461,00	229 591,00	229 591,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
023	Virement à la section d'investissement	182 329,00	67 041,00	67 041,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		182 329,00	67 041,00	67 041,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		182 329,00	67 041,00	67 041,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		373 790,00	296 632,00	296 632,00

+	
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	296 632,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	598,00	348,00	348,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	575,00	325,00	325,00
70878	par d'autres redevables	23,00	23,00	23,00
73	Impôts et taxes	153 632,00	165 335,00	165 335,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	132 684,00	143 035,00	143 035,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	9 723,00	12 300,00	12 300,00
7353	Redevance des mines	1 225,00	0,00	0,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pl	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	41 502,00	41 584,00	41 584,00
7411	Dotations forfaitaire	24 207,00	24 207,00	24 207,00
74121	Dotations de solidarité rurale	7 858,00	7 858,00	7 858,00
74127	Dotations nationale de péréquation	3 631,00	3 631,00	3 631,00
742	Dotations aux élus locaux	2 972,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	490,00	500,00	500,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	2 344,00	2 388,00	2 388,00
75	Autres produits de gestion courante	12 700,00	12 500,00	12 500,00
752	Revenus des immeubles	12 700,00	12 500,00	12 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		208 432,00	219 767,00	219 767,00
76	Produits financiers (b)		4 793,00	4 793,00
7688	Autres produits financiers		4 793,00	4 793,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		208 432,00	224 560,00	224 560,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		208 432,00	224 560,00	224 560,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

72 072,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

296 632,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 240,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 240,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 640,00	11 350,00	11 350,00
2111	Terrains nus	2 000,00	4 000,00	4 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie	1 140,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie		2 800,00	2 800,00
21784	Mobilier	1 700,00	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	6 800,00	0,00	0,00
2184	Mobilier		550,00	550,00
2188	Autres immobilisations corporelles		4 000,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	3 600,00	0,00	0,00
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	3 600,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	207 906,00	207 358,00	207 358,00
2313	Constructions	70 206,00	31 000,00	31 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	137 700,00	176 358,00	176 358,00
Total des dépenses d'équipement		235 386,00	218 708,00	218 708,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 761,00	15 761,00	15 761,00
1641	Emprunts en euros	15 761,00	15 761,00	15 761,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	12 000,00	26 000,00	26 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	12 000,00	26 000,00	26 000,00
Total des dépenses financières		27 761,00	41 761,00	41 761,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		263 147,00	260 469,00	260 469,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		263 147,00	260 469,00	260 469,00

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

50 024,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

108 357,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

418 850,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	21 940,00	114 550,00	114 550,00
1323	Départements	8 340,00	42 550,00	42 550,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	13 600,00	72 000,00	72 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 940,00	114 550,00	114 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 400,00	185 251,00	185 251,00
10222	F.C.T.V.A.	1 400,00	29 470,00	29 470,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	1 000,00	1 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		154 781,00	154 781,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	18 680,00	21 000,00	21 000,00
1382	Régions	9 800,00	0,00	0,00
1385	Groupements de coll. et coll. à statut particulier		21 000,00	21 000,00
1386	Autres établissements publics locaux	8 880,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 408,00	17 408,00	17 408,00
276351	GFP de rattachement	17 408,00	17 408,00	17 408,00
024	Produits de cessions		10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		45 488,00	233 659,00	233 659,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		67 428,00	348 209,00	348 209,00
021	Virement de la section de fonctionnement	182 329,00	67 041,00	67 041,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		182 329,00	67 041,00	67 041,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		182 329,00	67 041,00	67 041,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		249 757,00	415 250,00	415 250,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

3 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

418 850,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).